



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 7 septembre 2022

**Date du prochain conseil municipal le 18 octobre ou 8 novembre 2022.**

Le treize septembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommes se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau. Messieurs Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Claude Husson, Philippe Bellanger, Jean-François Lhommeau et Mickaël Saillard.

Absent(e)s excusé(e)s : Joseph Limouzin n'a pas donné de pouvoir soit 13 votants.

### Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Votes des comptes-rendus des réunions du conseil municipal
- 2bis. Délibération pour la mise en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique en matière de temps de travail.
3. Délibération convention relative à l'acquisition et au financement de matériels informatiques
4. Délibération pour la désignation d'un correspondant incendie et secours
5. Décision modificative du lotissement
6. Compte-rendu de commissions
  - a. Urbanisme
    - PLUiH : ateliers et réunions à venir
    - Demandes de particuliers
    - Aménagement de stationnement de camping-cars
    - Sécurité incendie au plan d'eau
  - b. Fêtes et cérémonies
  - c. Travaux et voirie
  - d. Vie scolaire : point sur la rentrée et personnel communal
7. Point sur :
  - Travaux de cantine et conséquences
  - Visibilité carrefour rue de Beauce
  - Marché de Selommes : convention et tarif
  - Enfouissement des réseaux Grande Rue
  - Étude de la réhabilitation du foyer communal
  - Réunion assainissement collectif
  - EHPAD de Selommes
  - Travaux avec Association Foncière
  - US Petite Beauce
  - Résidence de la Haute Pierre

- 8. Décisions du maire
- 9. Agenda
- 10. Questions diverses

## Heure début de séance : 20 heures

Madame le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du n°2bis, délibération pour la mise en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique en matière de temps de travail.

VOTE (13 votants) : Pour : 13      Contre : 0  
**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

### Ordre du jour :

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle Brillard aidée de Nathalie Tondereau.

VOTE (13 votants) : Pour : 13      Contre : 0  
**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

#### 2. Votes du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2022

VOTE (13 votants) : Pour : 13      Contre : 0  
**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

#### 2bis. Délibération pour la mise en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique en matière de temps de travail.

L'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique précise que « les collectivités territoriales et les établissements publics ayant maintenu un régime de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, dans les conditions fixées à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les règles relatives au temps de travail de leurs agents.

Dans ces conditions, toutes les collectivités et établissements ayant légalement maintenu un régime de travail dérogatoire, ou n'ayant pas instauré de cadre de régime de travail, doivent déterminer, conformément aux dispositions de l'article 7-1 de la loi n°84-53 précitée, par décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement prise après avis du comité social territorial (CST), de nouveaux cycles de travail.

La commune de Selommes a toujours appliqué ces 1600 h de travail + 7 h de journée de solidarité pour un temps complet à 35 heures mais il faut délibérer pour acter la mise en conformité de ce temps de travail.

Pour rappel la durée annuelle du temps de travail soit 35 heures hebdomadaires est :

<b>Nombre total de jours sur l'année</b>	365
<b>Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines</b>	-104
<b>Congés annuels : pour une semaine de travail de 5 jours ouvrés</b>	-25
<b>Jours fériés moyen</b>	-8

<b>Nombre de jours travaillés</b>	= 228
<b>Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures</b>	1596 h arrondi à 1600 h
<b>+ Journée de solidarité</b>	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	1 607 heures

Madame le Maire précise que l'organisation du travail doit respecter également des garanties minimales. La présente délibération prendra effet à ce jour.

VOTE (13 votants) : Pour : 13      Contre : 0  
**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

### 3. Délibération convention relative à l'acquisition et au financement de matériels informatiques

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait déjà été prise concernant l'accord d'un ordinateur à disposition des habitants de la commune pour faire notamment, avec, une aide en ligne, leur déclaration d'impôts.

La Communauté d'Agglomération Territoires vendômois nous informe qu'il a commandé les matériels informatiques qui seront cédés aux communes.

Les matériels commandés disposent des caractéristiques suivantes :

- Grand écran (27")
- Mini PC (dimensions et poids très réduits) pouvant être accroché derrière l'écran (adaptateurs fournis)
- Clavier/souris sans fil
- Webcam de qualité adaptée au besoin de l'application
- Casque de qualité adaptée au besoin de l'application

L'ensemble de ces matériels pourra être retiré par les communes courant septembre selon des modalités qui seront précisées dans la convention, la commune a la charge de l'installation (en lien avec son propre prestataire). L'ordinateur et l'écran sont garantis sur site pendant 3 ans.

Le matériel est doté de connexions réseau Ethernet filaire (RJ45) et Wifi, permettant ainsi une adaptation aux différents contextes techniques des communes.

Madame le Maire précise qu'il faut prendre une délibération permettant la cession des matériels informatiques aux communes.

Martine Guitton demande si nous avons une garantie en cas de panne. Il est stipulé que l'ordinateur et l'écran sont garantis sur site pendant 3 ans.

Philippe Bellanger demande si cet ordinateur restera sur place ou s'il sera mobile dans d'autres lieux.

Madame le Maire précise qu'il sera fixe dans la salle de conseil municipal et la maintenance sera assurée par la CATV selon la convention.

Madame le Maire demande au conseil municipal de voter pour cette délibération et de l'autoriser à signer le projet d'acte de cession correspondant lors de la remise des matériels informatiques.

VOTE (13 votants) : Pour : 13      Contre : 0  
**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

## 4. Délibération pour la désignation d'un correspondant incendie et secours

Madame le Maire précise qu'il faut nommer un correspondant incendie et secours.

L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désignés un conseiller ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Les conditions de désignation de ce nouveau correspondant ainsi que ses missions viennent d'être précisées dans le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, paru au journal officiel du 31 juillet 2022.

Le correspondant incendie et secours, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'informations des habitants et du conseil municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfetures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Le correspondant incendie et secours devra être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux. Compte tenu de la création de cette fonction en cours de mandat, les maires devront désigner le correspondant dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret (soit avant le 31 octobre 2022).

Quelques infos sur ce point :

### Fonctions du correspondant incendie et secours

- **Plan communal de sauvegarde.** La mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours (art. L 731-3 du code de la sécurité intérieure).
- **Rôle du correspondant incendie et secours.** Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (art. 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).
- **Étendue de la mission de correspondant incendie et secours.** Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :
  - participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.
  - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
  - concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.
  - concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune (art. D 731-14).
- **Information du conseil.** Le correspondant incendie et secours informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence (art. D 731-14).
- **Rémunération.** La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire (art. 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).

Madame le Maire propose, aux membres du conseil, comme correspondant et secours pour la commune de Se-lommes **Pierre Collonnier**.

VOTE (13 votants) : Pour : 13      Contre : 0  
**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

## 5. Décision modificative du lotissement

Frédéric Saillard a fait le point avec la Trésorerie de Vendôme pour le budget lotissement. Un nouveau projet de budget a été présenté à la Trésorerie, suite au mail de monsieur Dupin.

En effet le budget était en déséquilibre en investissement car il ne comportait aucune prévision de recettes. Des éléments complémentaires nous ont été demandés le 7 septembre dernier et nous sommes en attente de la validation de ce budget lotissement Clos Roux 2 par la Trésorerie.

Une décision modificative sera proposée au conseil municipal d'octobre 2022.

## 6. Compte-rendu de commissions

### a. Urbanisme

- PLUiH : des ateliers et des réunions sont programmés selon les dates ci-dessous (Plan Local d'Urbanisme et de l'habitat).

Un carnet d'intentions est à remplir et à retourner avant le 20 septembre 2022.

Philippe Bellanger explique qu'il a rempli ce carnet d'intentions qui comporte plusieurs volets d'urbanisme concernant la commune, comme les mobilités douces, la trame verte, le volet sur l'agriculture etc...

Il propose aux membres du conseil d'en prendre connaissance et de donner leur avis sur les différentes questions posées. Une copie de ce carnet sera transmise par mail ou en papier à chaque membre du conseil municipal à la fin de la réunion.

Il est décidé d'organiser une réunion avec les conseillers municipaux le jeudi 15 septembre à 20 heures pour remplir ce carnet.

Maurice Bodin propose de relayer ces informations de PLUiH sur la page Facebook et sur le site de la commune.

La Communauté d'Agglomération Territoires vendômois élabore son Plan local d'urbanisme intercommunal et son Programme local de l'habitat pour mettre en action sa politique d'aménagement et ainsi valoriser le cadre de vie du territoire.

Le PLUiH se construit en collaboration avec chacune des 65 communes du territoire.

Ce document réglementaire remplacera, d'ici 2025, les règlements d'urbanisme communaux actuels. Il déterminera de façon précise les règles d'utilisation des sols à partir desquelles les Maires délivreront les permis de construire et autres autorisations de travaux. Au-delà de ces aspects réglementaires, le PLUiH traduit le projet politique des élus pour le développement du territoire au titre de l'économie, de l'habitat, de l'environnement, de l'agriculture, des mobilités, etc.

Afin d'être au plus près de leurs modes de vie, ce projet politique associera les habitants du territoire à chaque étape de sa construction.

L'élaboration du diagnostic touchant à sa fin, Territoires vendômois invite l'ensemble de ses habitants à plusieurs réunions d'informations sur la démarche et la restitution des premières études.

### Elles auront lieu :

- Mardi 20 septembre 2022 – Salle n°3 Volume au Minotaure de Vendôme – De 18h30 à 20h30
- Mardi 4 octobre 2022 – Salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir – De 18h30 à 20h30
- Mercredi 5 octobre 2022 – Salle des fêtes de Saint-Amand-Longpré – De 18h30 à 20h30

Par la suite des ateliers de travail à destination des habitants sur l'élaboration du projet d'aménagement

- Lundi 17 octobre 2022 - Salle des fêtes de Saint-Amand-Longpré – De 18h30 à 20h30
- Mardi 18 octobre 2022 – Salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir - De 18h30 à 20h30
- Mercredi 19 octobre 2022 – Salle Ronsard du Minotaure de Vendôme - De 18h30 à 20h30

Ces ateliers sont l'occasion pour chaque habitant de s'exprimer sur le territoire sur lequel il vit aujourd'hui et celui sur lequel il souhaite habiter demain...

- **Demandes de particuliers**

Une demande de stage d'une collégienne de 3<sup>ème</sup> à l'école maternelle est accordée du 9 au 13 janvier 2023.

- **Aménagement de stationnement de camping-cars**

*La parole est donnée à Philippe Bellanger*

Philippe Bellanger explique qu'il a demandé différents devis pour l'aménagement d'un stationnement au plan d'eau pour des camping-cars. Notamment deux devis de la société Taillard de 8000 € et de 3200 €.

Philippe Bellanger trouve que la prestation de 8000 € proposée est trop élevée et celle de 3200 € suffirait.

Julien Boutard demande si la structure des travaux est spécifiée sur les devis (épaisseur du décaissement, matériaux utilisés ...). Il précise qu'avant toute chose, la qualité de la prestation doit être étudiée.

Madame le Maire propose que l'on fasse faire d'autres devis pour comparaison.

Aurore Collonnier donne le nom d'autres entreprises à contacter.

- **Sécurité incendie au plan d'eau**

*La parole est donnée à Philippe Bellanger*

Le SDIS est venu faire un bilan des réserves incendie sur la commune. Certains points ont été identifiés, notamment à Monteaux où il existe de nombreux bâtiments agricoles avec un séchoir. Chaque ferme isolée doit posséder une réserve d'eau.

Il a été proposé d'ajouter une prise d'eau au plan d'eau communal en y installant un tuyau de gros diamètre avec une crépine. Suite à la question de Pierre Collonnier les caractéristiques de la moto pompe seront vérifiées pour son utilisation au plan d'eau.

Aurore Collonnier demande si cet investissement sera ou non à la charge de la commune. Madame le Maire précise que oui puisque la sécurité incendie est une compétence communale.

Julien Boutard ajoute qu'il faut contacter la Police des Eaux pour valider tout passage en lien avec la sécurité incendie. Philippe Bellanger précise que pour toute intervention des pompiers, les bornes incendie doivent avoir un niveau de pression élevé.

Il précise également que les services de l'urbanisme peuvent désormais refuser un permis de construire si la sécurité incendie n'est pas suffisante.

## b. Fêtes et cérémonies

*La parole est donnée à Isabelle Brillard*

Une réunion de la commission aura lieu le mardi 20 septembre 2022 à 20 heures, avec pour ordre du jour :

- Point sur les festivités des 13 et 14 juillet 2022
- Commémoration du vendredi 11 novembre 2022
- Information sur l'accueil des nouveaux arrivants du vendredi 18 novembre 2022 à 19h00 au Foyer Communal
- Marché de Noël du dimanche 27 novembre 2022

Isabelle Brillard explique que les festivités des 13 et 14 juillet 2022 ont eu un réel succès. Le retour des participants est très positif avec 224 repas servis. Les barbecues de la commune sont à restaurer par nos agents.

Isabelle Brillard a inscrit la commune sur le site « Noel.org ». Ce site est un agenda des marchés de Noël de France, Suisse et Belgique. Il permet de trouver facilement les dates des marchés de Noël.

Nathalie Tondereau demande si nous avons beaucoup de contacts pour ce marché de Noël.

Isabelle Brillard a déjà des réservations. La gratuité des emplacements est évoquée moyennant un chèque de caution. Isabelle précise que le car podium du Conseil départemental, avec un animateur, pour une valeur de 1 000 €, sera présent.

Il faut prévoir :

- une commission gestion cimetière pour le relevage des tombes.
- une commission environnement, cadre de vie et patrimoine pour la plantation et le choix des arbres sur le site du plan d'eau.

## c. Travaux et voirie

École élémentaire :

- Les travaux de peinture et d'électricité ont été correctement réalisés, durant l'été dans la classe de Valérie Redouin et dans les délais impartis. Tous les panneaux d'affichage en liège ont été remplacés par des tableaux blancs aimantés.
- Madame le Maire rappelle qu'il est convenu avec la commission « Vie Scolaire » qu'une classe par an soit rénovée. Pour 2023, des devis seront demandés pour la classe de David Aupiais.
- Les fenêtres de la cantine élémentaire ont été repeintes durant l'été par un employé communal. Il a fait savoir à sa hiérarchie qu'un nid d'oiseaux vide est tombé au sol pendant les travaux. Philippe Belanger, responsable des équipes techniques de la commune, rappelle qu'il est très vigilant à la préservation de la faune et de la flore.

École maternelle :

- Le pignon de la maternelle a été restauré par les employés communaux.

Autres :

- Les volets de l'école de musique et les portes de garage de la résidence de la Vallée sont en cours de restauration. Les jardins de la résidence de la Vallée ont été nettoyés.
- Urbanisme :
  - refus d'un permis de construire

Un permis de construire a été refusé par l'architecte des bâtiments de France sur les terrains Dutray.

Philippe Bellanger précise qu'il est plus prudent de présenter les projets d'urbanisme à l'ABF avant tout dépôt de permis de construire.

- branchement électrique

Des travaux rue des Prasles et en face du château sont prévus.

- divers

Des travaux vont avoir lieu entre Rocé, Villetrun, Villarceau et Selommes avec une déviation mise en place pour la réfection du tapis sur la route départementale RD 111.

Enédis entreprend actuellement de l'élagage pour la ligne à haute tension.

Des travaux de débarnage de l'Association Foncière sont en cours.

#### **a. Vie scolaire**

*La parole est donnée à Claude Husson*

- Effectifs aux écoles

Claude Husson fait le point des effectifs des écoles pour un total de 98 enfants répartis :

- 7 enfants en maternelle petite section
- 11 enfants en maternelle moyenne section
- 10 enfants en maternelle grande section
- 17 enfants en classe de CP
- 9 enfants en classe de CE1
- 14 enfants en classe de CE2
- 15 enfants en classe de CM1
- 15 enfants en classe de CM2

- Bilan du prestataire

Le prestataire API choisit pour la période scolaire 2022-2023 respecte ses engagements.

Certains points notamment les grammages sont à ajuster.

- Personnel communal et vie scolaire

Sylvia Leroux a été recrutée comme adjoint technique pour un contrat 23/35<sup>ème</sup> du 29 août 2022 au 7 juillet 2023. Elle remplace Laetitia Volant et a en charge la gestion de la restauration scolaire, du ménage dans les classes et à la mairie.

Maud Martineau a été recrutée comme adjoint d'animation pour un contrat 21,50/35<sup>ème</sup> du 29 août 2022 au 7 juillet 2023. Elle remplace Marie-Neige Goessens et a en charge l'accueil périscolaire, de l'animation et de l'ALSH le mercredi. Une dérogation du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports a été accordée pour un an sous réserve d'un suivi d'une formation BAFD au cours de l'année 2023.

Florence Massé après avoir obtenu son Bafa a été recrutée comme adjoint d'animation pour un contrat de 28/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022. Elle travaille en binôme avec Maud Martineau pour l'accueil périscolaire, l'animation et l'ASLH le mercredi.

Un devis pour le changement des rideaux de la classe de Christelle Redouin est toujours en attente.

Aurore Collonnier ajoute que :

- Maud Martineau a beaucoup de travail et qu'elle souhaite des heures en collaboration avec Florence Massé afin de préparer les animations. Madame le Maire va faire le point des emplois du temps et y répondre favorablement.

- Sylvie Cochereau souhaite des informations sur la validation de ses acquis.  
Une réponse va lui être donnée sur la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) qui donne la possibilité aux agents d'obtenir une certification fondée sur leur expérience et la reconnaissance. La même information va être transmise à l'ensemble des agents.
- Souhaite qu'une commission vie scolaire soit organisée durant le mois. Claude Husson en prend acte.

Julien Boutard demande qu'il soit organisé un verre de l'amitié pour le départ de Marie-Agnès Courson. Madame le Maire précise que cela va être organisé.

Aurore Collonnier et Cyril Gomas expliquent qu'ils souhaitent que le ménage de la salle de psychomotricité soit réalisé en profondeur, ce qui n'a pas été fait avant la rentrée de septembre.

Une discussion est engagée sur la propreté de cette salle et des objets. Madame le Maire souhaite qu'une rencontre ait lieu rapidement sur site et un rendez-vous est prévu avec Christine Dessay le 14 septembre 2022 à 9h.

*Claude Husson ne se sentant pas bien, quitte la réunion à 21h53.*

## 7. Point sur :

- **Visibilité carrefour rue de Beauce**

Nathalie Tondereau souhaiterait évoquer le problème de visibilité au carrefour rue de la Petite Fontaine, rue de Beauce et rue du Parc. Elle précise qu'il n'y a pas de visibilité et que cela est dangereux. Elle demande l'installation d'un miroir.

Isabelle Brillard a pu constater que depuis que la zone a été mise à 30 km/h, les véhicules ne roulent pas moins vite, voir même plus vite qu'avant.

La commission des travaux va étudier cette possibilité sur site pour la mise en place de miroirs.

- **Marché de Selommès : convention et tarif**

*La parole est donnée à Maurice Bodin*

Maurice Bodin évoque la baisse de fréquentation des exposants du marché de Selommès. Le prix des emplacements annuels de 50 euros par an semble trop élevé.

Isabelle Brillard n'est pas convaincue par cet argument et souhaite accentuer la communication et créer une dynamique locale.

Madame le Maire propose un vote (12 votants)

- 30 euros par an :            Pour : 8            Contre : 3            Abstention : 1
- 50 euros par an :            Pour : 3            Contre : 8            Abstention : 1

Donc il sera désormais demandé 30 euros par an à chaque exposant.

Maurice Bodin précise qu'il a un contact avec un Food Truck « l'Assiette Ch'ti » qui souhaiterait venir le vendredi soir de 17h30 à 21h30.

Ce commerçant présentera des spécialités du Nord au tarif de 7,50 € la portion de frites / fricadelle. Il souhaite un accès au compteur électrique pour le camion et la friteuse. On lui accorde à ce jour pour le démarrage de son activité.

- **Enfouissement des réseaux Grande Rue**

*La parole est donnée à Philippe Bellanger*

Une réunion de chantier avec le SIDELC aura lieu le 7 octobre à 9h en mairie. Les travaux d'enfouissement des réseaux vont avoir lieu fin 2022.

- **Étude de la réhabilitation du foyer communal**

Le cabinet d'étude « Équipage » pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été mandaté. Les études sont en cours afin d'avoir un estimatif prévisionnel et chiffré du montant des travaux. Les demandes de subventions sont à envoyer en octobre 2022.

- **Réunion assainissement collectif**

Une réunion avec la CATV Service cycle de l'eau et le prestataire Suez a lieu en mairie mercredi 14 septembre 2022 à 14 h afin de faire le point sur les tarifs des eaux assainies. Un courrier va être rédigé par la CATV pour mettre en adéquation les facturations et les branchements à l'assainissement collectif.

- **EHPAD de Selommes**

L'inauguration va avoir lieu le 1<sup>er</sup> octobre à 15 heures. Le conseil municipal est cordialement invité.

- **Travaux avec Association Foncière**

Dans le cadre de travaux de voirie deux devis ont été établis (voté au budget 2022) par Chavigny Travaux Publics :

- ✓ Un à la charge de la commune d'un montant de 10 041,90€ TTC au lieu-dit Le Chatelet, chemin du pot au beurre et la Pigeonnière.
- ✓ Un à la charge de l'association foncière d'un montant de 3 319,68€ TTC au chemin des Effets.

Isabelle Brillard évoque la dangerosité d'un puits de la maison « Bertin » en ruine. Philippe Bellanger va s'en occuper mais rappelle qu'il s'agit d'un puits situé sur un domaine privé.

- **US Petite Beauce**

Une réunion a eu le 12 septembre 2022 à 20 h en présence du président de l'US Petite Beauce Jean Lopes, des élus de la commune de Selommes et Gilles Leguereau président du Sivos de la Chauvinière. Un point a été réalisé pour l'entretien des équipements sportifs sur la commune de Selommes.

- **Résidence de la Haute Pierre**

Une réunion avec madame Sandra Hourdeaux, médiatrice, a eu lieu le 23 août 2022 afin de faire le point sur l'organisation générale des locations avec Loir-et-Cher Logement. Elle a visité en présence des élus la résidence.

La liste des logements vacants nous a été communiquée.

## 8. Décisions du maire

Néant

## 9. Agenda

- Réunions PLUiH (voir point 6 – a)
- 1er octobre 2022 à 15h : Inauguration EHPAD
- 3 octobre 2022 : Réunion avec le député Christophe Marion
  - 18h – Avec l'ensemble des élus de l'ancien canton de Selommes
  - 20h – Ouverte à l'ensemble des habitants de la circonscription

## 10. Questions diverses

- Madame le Maire précise que suite aux augmentations importantes des coûts énergétiques dans les mois à venir, les lieux publics se doivent de réduire leur consommation. Des baisses de température du chauffage sont à prévoir notamment au foyer communal.
- Aurore Collonnier demande si le devis de la sortie scolaire pour la piscine, demandé par David Aupiais a été validé, cela a été signé aujourd'hui.
- Julien Boutard demande s'il est possible de diminuer l'amplitude de l'éclairage public de la commune. Actuellement l'éclairage public est allumé à partir de 6h du matin et éteint à 22h30. Il est acté de réduire à 22h le soir et selon les horaires crépusculaires. Joseph Limouzin fera le nécessaire auprès d'Inéo.
- Isabelle Brillard propose de fixer une date pour le repas de fin d'année avec le conseil municipal et les employés communaux. La date du vendredi 13 janvier 2023 est retenue et l'Auberge du Pressoir à Rhodon est proposée.
- Pierre Collonnier souhaite connaître le coût des travaux de la pompe de refoulement d'assainissement réalisé entre Selommes et Villarceau par la CATV. Madame le Maire ne connaissant pas le montant précis se renseigne et donnera l'information.

*La séance est levée à 23h*